

# Abracadabra, de décision sur Tempo, il n'y en a pas !

A la résolution du CSE siège, engageant une procédure pour délit d'entrave sur le projet Tempo, la direction répond par le déni. Pour elle, il n'y a pas de décision prise à ce stade. S'agit-il d'un auto-aveuglement ou tout simplement de cynisme ? De toute façon, ce sera facilement contestable.

Selon la direction, il n'y aurait qu'une « intention ». Elle fixe un objectif, et comme il ne devrait se concrétiser qu'à la fin d'un processus, ce ne serait pas une décision proprement dite mais une simple finalité. Un jésuite appellerait cela de la casuistique, ou l'art de faire accepter comme morale une action qui ne l'est pas. Toujours est-il que dans l'objectif fixé par la direction, il y a bien la suppression des éditions nationales et leur remplacement par une tranche d'information diffusée en régions. La soi-disant co-construction avec les salariés, les élus et le public, ne concerne que les modalités pour parvenir à cet objectif. Cela fait penser aux consultations citoyennes où tout est décidé à l'avance et les débats ne visent qu'à faire endosser par la population certaines orientations en leur donnant un vernis démocratique. Ou aux ateliers « démocratie » de la rédaction nationale, cornaqués par des chefs avec des objectifs parfaitement clairs.

On peut toujours appeler cela « intentions », mais lorsqu'elles ne varient pas du début à la fin d'un processus, ce n'est rien d'autre qu'une « décision ». Et comme dans un jeu avec une case « départ » et une case « arrivée, il n'y a qu'une seule règle : celle de l'économie de moyens et de personnels.

Étant donné que les représentants de la direction se trompent eux-mêmes, ils sont pétris de contradictions : contradiction entre l'idée de régionaliser l'information nationale et internationale et la faire fabriquer par le siège, contradiction entre l'uniformisation des contenus qui en découlera inévitablement et la volonté affichée de redonner de l'autonomie aux régions. Au lieu d'une régionalisation de l'information nationale et internationale, on aura plutôt une nationalisation de l'information des régions, mais ça, la direction ne le voit pas ou ne veut pas le voir. Contradiction également entre le document présenté aux CSE qui parle de « contenus nationaux et internationaux produits par franceinfo et la rédaction nationale » et Laurent Guimier qui affirme « qu'il n'y aura pas de fourniture de contenus ». Contradiction enfin entre le satisfecit de la direction par rapport au 19/20 (mesure d'audience très haute, forte confiance du public) et le fait de le supprimer.

Les salariés ne pourront se satisfaire de déclarations de bonnes intentions qui au final aboutissent à une casse sociale, car c'est bien de cela qu'il s'agit, pour le Siège, avec le projet Tempo.

Paris, le 01 septembre 2022